

# Les Nocturnes de l'Artisanat d'Art

Samedi 26 septembre 2026

17h00 à 23h00

Place Billard, Chartres

Date limite d'inscription : 31/08/2026

Fiche d'inscription à renvoyer à : [contact@cadrent.fr](mailto:contact@cadrent.fr) / 08.00.08.00.28



Organisées par la Ville de Chartres en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, les Nocturnes de l'Artisanat d'Art mettent à l'honneur les savoir-faire d'exception lors d'une soirée conviviale et festive au cœur de Chartres.

Cet événement a pour objectif de faire découvrir au grand public la richesse des métiers d'art, de favoriser les échanges avec les artisans et de valoriser les créations locales.

## Données personnelles :

<b>Raison sociale :</b>	
<b>Nom du gérant :</b>	
<b>Prénom du gérant :</b>	
<b>Type d'activité :</b>	
<b>Numéro de SIRET :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal :</b>	
<b>Ville :</b>	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Email :</b>	
<b>Activité :</b>	

Chaque exposant devra prévoir son propre matériel et en assurer l'installation et la désinstallation, ainsi que la responsabilité. Aucun équipement ne sera fourni par la Ville de Chartres.

## Tarif Emplacement :

Le tarif est un forfait de 35 €, incluant :

- un emplacement de 3m linéaire ;
- un branchement électrique ;
- une communication assurée par la Ville de Chartres et la CMA ;
- une mise en valeur des savoir-faire auprès du grand public ;
- la possibilité de réaliser des démonstrations.

En cas d'annulation par l'exposant après validation de sa participation, les frais d'inscription ne pourront être remboursés, sauf cas de force majeure.

## Dates, horaires et présence des exposants :

- **Installation des stands :** l'installation des exposants est autorisée à partir de 15h30. Chaque stand devra être entièrement installé et prêt à accueillir le public au plus tard à 16h45, afin de permettre le lancement de la manifestation à 17h00.
- **Présence sur le stand :** une présence continue sur le stand est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.
- **Démontage et remise en état :** le démontage des stands s'effectuera à l'issue de la manifestation. Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre et de restituer la Place Billard en parfait état de propreté au plus tard à 00h00.

La Ville de Chartres se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier l'organisation de l'événement en cas d'intempéries, d'alerte préfectorale ou de circonstances exceptionnelles.

## Stationnement :

Quelques jours avant la manifestation, vous recevrez par mail un macaron à imprimer et à apposer sur votre tableau de bord.

L'accès en véhicule sur la place Billard sera autorisé le samedi uniquement de 15h30 à 16h45 pour le montage, et après 23h pour le démontage pour 1 véhicule par exposant. En dehors de ces moments, le stationnement sur l'événement ne sera pas autorisé.

Il vous sera proposé de stationner sur la Butte des Charbonniers.

Plaque d'immatriculation

## Réglementation :

Afin de valider votre inscription, nous avons besoin des pièces afférentes à votre activité commerciale, soit :

- Extrait de KBIS de moins de 3 mois ;
- Copie de la carte nationale d'identité ;
- Attestation d'assurance ;
- Joindre 3 photos de vos créations

## Critères d'examen des candidatures

Les candidatures seront examinées notamment au regard des critères suivants :

- Adéquation de l'activité avec l'esprit et l'équilibre de la manifestation ;
- Disponibilité des emplacements ;
- Ordre d'arrivée des dossiers complets, le cas échéant.

La Ville de Chartres et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir se réservent le droit de refuser toute candidature qui ne répondrait pas aux besoins de l'organisation, aux exigences de sécurité ou aux caractéristiques de la manifestation.

Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation. Tout exposant se présentant sans avoir déposé un dossier de candidature et reçu une confirmation préalable de sa participation se verra refuser l'accès à l'événement.

À l'issue du comité de sélection, chaque candidat sera informé de la décision concernant sa candidature. En cas de sélection, la participation sera confirmée par la Ville de Chartres.

Le règlement des frais d'inscription devra être effectué à partir du vendredi 18 septembre et au plus tard le 25 septembre. À défaut de paiement dans ce délai, la Ville de Chartres se réserve le droit d'annuler l'attribution de l'emplacement.

- J'accepte l'utilisation de photos de mon stand et de mes créations pour la communication de l'événement.
- J'ai bien pris connaissance de ces informations.

Signature

## Mentions obligatoires :

Règlementation Générale sur la Protection des Données

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion de l'événement "Les Nocturnes de l'Artisanat d'Art".

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement réservé au service du développement économique, au service des finances, ainsi qu'à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse [dpo@agglo-ville.chartres.fr](mailto:dpo@agglo-ville.chartres.fr).

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent : Direction du développement économique par mail à l'adresse suivante : [contact@cadrent.fr](mailto:contact@cadrent.fr).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).